



Votre convention

Diagnostic devis et diagnostic réparation



> DIAGNOSTIC DEVIS

SMACL Assurances propose à ses assurés de bénéficier de l'expertise de techniciens spécialisés et expérimentés pour vérifier la pertinence des devis établis en vue de procéder à la réparation de pannes mécaniques, électriques ou électroniques touchant un véhicule assuré auprès de SMACL Assurances et payer ainsi le juste prix de la réparation.

En cas de panne du véhicule assuré nécessitant le recours à un professionnel de la réparation automobile, pour tout devis supérieur à 800 € TTC, sur demande de l'assuré, SMACL Assurances par l'intermédiaire de son service « DIAG » contactera le réparateur. Il vérifiera la démarche et les contrôles effectués qui ont conduit à l'établissement du devis. En cas de désaccord, il sera demandé au réparateur de modifier son devis conformément aux préconisations « DIAG » et du constructeur. En cas de refus de ce dernier, l'assuré aura la possibilité de limiter l'intervention aux préconisations « DIAG », voire de changer de réparateur.

Sont concernés par ce service les véhicules légers (à 4 roues), les véhicules utilitaires légers et les poids lourds, y compris les véhicules spéciaux des services départementaux de secours et d'incendie (échelle pivotante automatique (EPA), fourgon mousse grande puissance (FMOGP), dévidoir automobile (DA), etc.).

Les bus et les engins ne rentrent pas dans le champ d'application du service « DIAG ».

Ce service s'applique **sans délai de carence**, quels que soient la formule de garanties du véhicule choisie par l'assuré, l'âge et la marque du véhicule.

Sur simple appel téléphonique, des techniciens :

- > analysent le devis du réparateur pour donner un avis et vérifier son adéquation avec les préconisations constructeurs et son positionnement par rapport aux tarifs standards constatés sur le marché ;
- > contactent directement le réparateur pour négocier le prix du devis si nécessaire et optimiser les coûts des réparations ;
- > rejettent les réparations non justifiées et argumentent auprès du réparateur.

« DIAG » se limite à **apporter un conseil téléphonique** sur le prix du devis élaboré par le réparateur et réalisé en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

Les prestations sont assurées du lundi au vendredi de 9 h00 à 18 h00.

 **N°Cristal 09 86 03 04 05**

APPEL NON SURTAXE

> DIAGNOSTIC RÉPARATIONS

SMACL Assurances **assiste à distance**, par l'intermédiaire du service « DIAG », les ateliers de réparation intégrés de la personne morale souscriptrice lors d'opérations d'entretien ou de dépannage mécanique, électrique ou électronique afin de limiter la durée d'immobilisation des véhicules assurés auprès de SMACL Assurances.

L'assistance à l'entretien consiste à :

- > conseiller l'assuré sur la démarche technique ;
- > l'informer sur la faisabilité de la réparation.

L'assistance au diagnostic consiste à :

- > optimiser le temps de recherche de la panne ;
- > interpréter les informations fournies par les outils de diagnostic ;
- > proposer une solution technique.

Ainsi, les équipes des ateliers de réparation intégrés peuvent déléguer leurs recherches d'information techniques, se consacrer aux opérations de réparation, monter en compétence et limiter les coûts de réparation externe.

Des formations présentielle ou en classe virtuelle sur des cas concrets peuvent par ailleurs être proposées afin de développer les compétences des ateliers de réparation intégrés de l'assuré.

Sont concernés par ce service les véhicules légers (à 4 roues), les véhicules utilitaires légers et les poids lourds, y compris les véhicules spéciaux des services départementaux de secours et d'incendie (EPA, FMOGP, DA, etc.). **Les bus et les engins ne rentrent pas dans le champ d'application du service « DIAG ».**

Ce service s'applique **sans délai de carence ni seuil d'intervention** quels que soient la formule de garanties du véhicule choisie par l'assuré, l'âge et la marque du véhicule.

Ce service à distance est dispensé en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

Les prestations sont assurées du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00.

 **N°Cristal** 09 86 03 04 05

APPEL NON SURTAXE

[smacl.fr](https://www.smacl.fr)



Contrat distribué par votre **CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE**, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers-credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.

Contrat porté par **SMACL ASSURANCES SA** - Société anonyme au capital de 138 801 048 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n°833 817 224.

Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.



01/2024 - Conception : Direction développement et communication SMACL Assurances

